



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 avril 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 37 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 3 jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Claudine CAULET.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 38), M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Françoise PRESSE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 31 - Réaménagement des locaux au 32 avenue de l'Observatoire pour accueillir le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Bourgogne Franche-Comté (CROUS) -Approbation du projet définitif et de l'estimation des travaux - Demandes de subventions

Réaménagement des locaux au 32 avenue de l'Observatoire pour accueillir le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Bourgogne Franche-Comté (CROUS)

Approbation du projet définitif et de l'estimation des travaux Demandes de subventions

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

	Date	Avis
Commission n° 5	28/03/2018	Favorable unanime

I - Contexte

La présence d'un pôle d'Enseignement Supérieur, dynamique, structuré et attractif est un élément essentiel du développement du bassin bisontin. Conscients de la création de valeurs (emplois, projets innovants, création d'entreprises...) générées par ce pôle, le Grand Besançon et la Ville de Besançon souhaitent contribuer de façon volontaire à son confortement et à son développement, notamment en accompagnant l'implantation de nouvelles activités liées à l'Enseignement Supérieur sur leur territoire.

C'est le cas du futur siège du CROUS Bourgogne-Franche-Comté qui sera installé à Besançon.

Dans le cadre de l'aménagement des locaux situés au 32 avenue de l'Observatoire pour accueillir le futur siège Bourgogne-Franche-Comté du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), un accord cadre a été notifié le 13 juillet 2017 à l'équipe de maîtrise d'œuvre «La Fabrike» pour réaliser les études et le suivi des travaux de cette opération.

Un diagnostic / faisabilité a été remis fin septembre 2017, l'estimation financière des travaux à ce stade était de 1 967 000 € HT pour une enveloppe globale Toutes Dépenses Confondues d'environ 3 millions d'euros.

Le programme ajusté par le CROUS depuis le 16 octobre 2017 fait apparaître un besoin supérieur en termes de surfaces d'environ 200 m².

Le principe organisationnel de la faisabilité établi sur le programme de service préalable a été remodelé dans sa totalité.

Des points intermédiaires au stade avant-projet ont été présentés en comités de pilotage des 11 décembre 2017 et 26 janvier 2018 par rapport à ces ajustements de programme par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

II - Programme de travaux

Il est proposé aujourd'hui d'engager le programme de travaux sur la base du scénario Règlement Thermique rénovation avec ventilation simple flux pour un montant de 2 164 000 € HT en coût travaux.

Les travaux concernent la rénovation d'un bâtiment de deux niveaux de 1 400 m² de bureaux et consistent en :

- la rénovation complète de tous les locaux pour accueillir les services du CROUS
- la rénovation complète de toutes les façades
- la requalification de l'accueil
- la mise en conformité accessibilité
- le désamiantage et l'enlèvement du plomb
- la reprise complète des réseaux électriques fort et faible
- la reprise complète des réseaux de ventilation et de chauffage
- l'aménagement des extérieurs.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Dépôt PC pour début mars 2018
- Phase PRO DCE : 30 mars 2018
- Consultation des entreprises - notification des marchés : mai 2018
- Préparation de chantier pour les premiers travaux de désamiantage et démolition dès fin avril 2018
- Travaux de désamiantage démolition : à partir de fin avril - début mai 2018
- Travaux de rénovation :
 - Préparation de chantier : juillet 2018
 - Début des travaux : fin août 2018
 - Fin des travaux : fin avril 2019
- Levée des réserves : mai 2019
- Mise à disposition des locaux prévisibles en juin 2019.

III - Evaluation de l'opération

L'enveloppe globale de l'opération est de 2 750 000 € HT, soit 3 300 000 € TDC répartis comme suit :

- Frais d'étude et maîtrise d'œuvre, informatique, aléas et révision : 400 000 € HT
- Travaux y compris aléas, tolérance et révision : 2 350 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi comme suit :

- Part du Comité National des Œuvres Universitaires et Scolaires	500 000 €
- Part de la Région Bourgogne-Franche-Comté	800 000 €
- Part de l'Etat (DSIL)	200 000 €
- Part du Département du Doubs	200 000 €
- Part de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	500 000 €
- Part de la Ville de Besançon	550 000 €
TOTAL HT	2 750 000 €
TVA à la charge de la Ville de Besançon	550 000 €
TOTAL Toutes Dépenses Confondues	3 300 000 €

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

La Ville et le Grand Besançon partageront le coût de l'opération restant à charge en fonction des notifications de subventions reçues des différents partenaires.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver le programme de travaux et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération,**
- **de solliciter des subventions auprès du CNOUS, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout partenaire susceptible de participer à l'opération, et de signer les éventuelles conventions à intervenir.**

M. FOUSSERET, Mme COMTE-DELEUZE, M. SCHAUSS, M. POULIN, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL (2), M. GONON et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Préfecture du Doubs

Reçu le 17.03.2013



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 11